

29 juillet 2013

La Commission de régulation de l'énergie (CRE) publie son rapport sur l'utilisation et la gestion des interconnexions électriques aux frontières françaises en 2012

Les coûts d'approvisionnement en électricité devraient diminuer de 110 M€ par an grâce aux projets de couplage de marchés soutenus par la CRE. Le rapport de la CRE (www.cre.fr) note également une augmentation de 50% des échanges infrajournaliers d'électricité aux frontières françaises.

Les interconnexions permettent d'utiliser les sources de production les moins chères à l'échelle européenne. Le couplage de marché, qui correspond à la mise en commun des carnets d'offres et de demandes d'électricité de deux ou plusieurs marchés nationaux et qui permet d'allouer automatiquement la capacité d'interconnexion disponible lorsqu'un échange transfrontalier est conclu, optimise l'utilisation de ces interconnexions en la coordonnant avec la sélection des offres de production. Dans ce cadre, la CRE soutient les projets d'extension de ce mécanisme, déjà en place avec le Benelux et l'Allemagne depuis 2010, à la Grande-Bretagne, l'Espagne, l'Italie et la Suisse. Cette extension devrait permettre une économie de l'ordre de 110 M€ par an, au bénéfice des consommateurs.

Les interconnexions facilitent en outre l'intégration des énergies renouvelables au système électrique : elles permettent de tirer profit du foisonnement de ces productions variables et de mutualiser les sources de flexibilité disponibles en Europe. Ceci s'est notamment traduit entre 2011 et 2012 par une augmentation de 50% des échanges infrajournaliers aux frontières françaises, grâce à la mise en place de nouveaux mécanismes à cette échéance de temps. Cette tendance se poursuit depuis début 2013, avec une augmentation de 14% à l'échelle annuelle, par rapport à 2012.

Les interconnexions contribuent également à assurer la sécurité d'approvisionnement. Les capacités d'importation, qui représentent 8 à 10% de la consommation maximale, facilitent le passage des pointes de consommation, comme celle qui a pu être observée pendant la vague de froid du 8 février 2012 (102 GW appelés à 19h). Sur cette même heure, 87% des 9 500 MW disponibles à l'import ont été utilisés. Les projets en cours pour améliorer ces mécanismes à toutes les frontières, permettront une optimisation complète de l'utilisation des infrastructures transfrontalières (qui à titre d'exemple se serait traduite par 100% d'imports le 8 février 2012 à 19h).

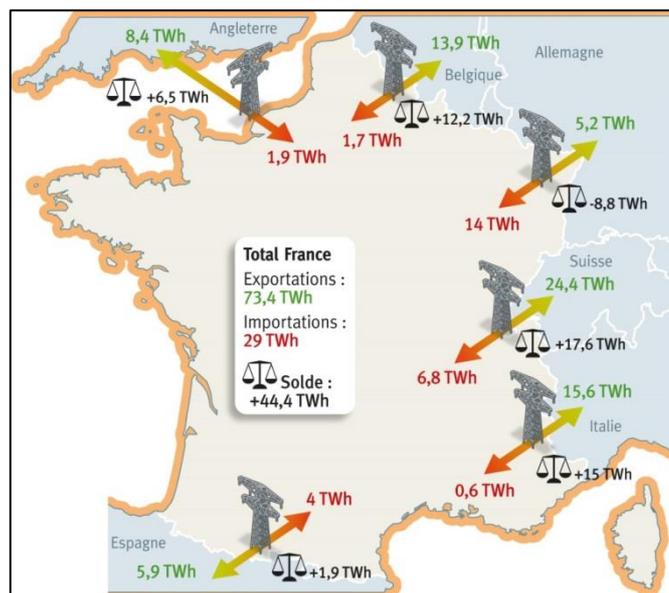
Contacts presse :

Anne MONTEIL : 01.44.50.41.77 – anne.monteil@cre.fr

Cécile CASADEI : 01.44.50.89.16 – cecile.casadei@cre.fr

Bilan des importations et des exportations d'électricité en 2012

La France est globalement exportatrice en 2012 comme les années précédentes (15% de la consommation nationale). Elle est néanmoins importatrice nette pendant 6% des heures.



Pour rappel, la CRE contribue activement à la convergence des mécanismes d'utilisation des interconnexions françaises vers les modèles efficaces définis au niveau européen. Le rapport 2012 présente le bilan de l'utilisation et de la gestion des interconnexions, et confirme la pertinence des modèles-cibles pour mieux utiliser les infrastructures existantes, et ainsi faciliter l'intégration des énergies renouvelables, garantir la sécurité d'approvisionnement, et réduire les coûts pour le consommateur final. Ce rapport dresse aussi le bilan du chemin parcouru et des projets à venir pour atteindre l'objectif européen d'intégration des marchés européens en 2014. Il s'inscrit dans le cadre de la mission d'approbation par la CRE des mécanismes d'utilisation de la capacité, telle que prévue par le règlement européen 714/2009. Le présent rapport se veut un outil d'analyse exhaustif, et la base des futures réflexions et démarches de la CRE.

Par ailleurs, la CRE lance la publication d'un rapport mensuel sur l'utilisation et la gestion des interconnexions. Vous retrouverez le premier rapport de mai 2013 [sur le site internet de la CRE](#).

Installée le 24 mars 2000, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) est une autorité administrative indépendante. Elle concourt, au bénéfice des consommateurs finals, au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel. Elle veille à l'absence de toute discrimination, subvention croisée ou entrave à la concurrence.

Contacts presse :

Anne MONTEIL : 01.44.50.41.77 – anne.monteil@cre.fr

Cécile CASADEI : 01.44.50.89.16 – cecile.casadei@cre.fr